

## **Tremblay, Fabrice**

---

**De:** Tremblay, Fabrice

**Envoyé:** 3 mai 2019 09:46

**À:**

**Objet:** V/Réf. : 656320. -- N/Réf. :200663134-- Demande d'accès concernant le site sis sur plusieurs lots du Cadastre du Québec situés près du Boulevard Jean-Lemay entre l'avenue de la Sorbonne et la rue de la Seine.

**Pièces jointes:** Avis de recours.pdf; articles 23-24.pdf; articles 53-54.pdf; 1. Lettre du 16 avril 2013 (2).pdf; 2. Lettre du 18 février 2016.pdf; 3. Rapport d'analyse du 18 février 2016.pdf; 4. Lettre de fermeture du 18 février 2016.pdf; 5. Lettre du 18 février 2016.pdf; 6. Rapport d'analyse du 18 février 2016.pdf; 7. CA du 21 décembre 2016.pdf; 8. Rapport d'analyse du 21 décembre 2016\_biffé.pdf; 9. Rectification de CA du 23 janvier 2017.pdf; 10. Rapport de l'inspection du 7 février 1996\_biffé.pdf; 11. Rapport de l'inspection du 7 février 1996 .pdf; 12. Rapport de l'inspection du 8 novembre 1995 .pdf; 13. Rapport de l'inspection du 8 novembre 1995 \_biffé.pdf

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 5 juin 2018 , concernant le sujet cité en objet.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

### **Fabrice Tremblay**

Conseiller régional en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale de la Montérégie

201 place Charles-LeMoyne, 2<sup>e</sup> étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Tél. : (450) 928-7607 poste 274  
Télécopieur : (450) 928-7755  
Courriel : [fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca)  
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

## **Avis de confidentialité**

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

Longueuil, le 16 avril 2013

Madame Marie Dupont  
Directrice du Service de Planification et de Développement du territoire  
Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm, nord  
Candiac (Québec) J5R 3L8

N/Réf. : 7470-16-01-0321801  
~~401-012-553~~ 401 015 206

**Objet : Demande de certificat d'autorisation pour le projet « T.O.D. » et pour d'autres interventions en milieux humides dans la Ville de Candiac**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 18 janvier 2013, complétée administrativement le 3 avril 2013 et à la réunion tenue avec vous le 27 mars 2013 en ce qui concerne le projet mentionné ci-dessus.

Comme discuté lors de la réunion du 27 mars dernier, l'analyse de votre demande a permis de relever l'absence de certains renseignements nécessaires à l'évaluation de votre projet et de ses conséquences sur l'environnement. Nous présenterons d'abord les points que nous voulons préciser. Ensuite, nous vous présenterons le bilan que nous faisons de votre demande et de ses suites possibles.

En premier lieu, les documents et renseignements à fournir pour poursuivre l'analyse du dossier sont les suivants :

1. Les zones 16, 17 et 18, telles qu'identifiées dans la caractérisation réalisée par Biome Environnement, ont été retenues aux fins de conservation. Deux de celles-ci, 16 et 18, se retrouvent toutefois en zone agricole. Il existe plusieurs moyens d'assurer la conservation réelle et perpétuelle de ces zones (achat jumelé à un règlement municipal, servitude de conservation jumelée à un règlement municipal). Veuillez nous indiquer celui que vous désirez retenir. Nous vous rappelons que si vous désirez vous porter acquéreur de ces terrains vous devrez d'abord entreprendre certaines démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

...2

Veillez noter que nous pouvons vous fournir l'accompagnement nécessaire dans chacune de ces démarches.

2. Nous comprenons que la zone 15 est visée par l'AMT (Agence métropolitaine de transport) pour bonifier les services de la ligne de train de banlieue Candiac (Montréal-Lucien L'Allier). Quelle est, à ce jour, la situation de ce projet? Advenant que le projet ne nécessite pas la totalité de la superficie de la zone 15, qu'est-il prévu pour le reste du secteur?
3. Nous profitons aussi de cette lettre pour vous confirmer que nous avons bien reçu, le 3 avril dernier, l'accord de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries d'inclure sa propriété du lot 2 092 053 au projet visé par votre demande de certificat d'autorisation.

#### **Bilan :**

En premier lieu, notre compréhension du dossier est à l'effet que vous désirez obtenir un certificat d'autorisation en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) dans le but de procéder au remblayage de 15,4 hectares (ha) de milieux humides répartis sur 12 zones clairement identifiées par la caractérisation du territoire réalisée par Biome Environnement (annexe, Tableaux 1 et 2). Cette demande représente ainsi une destruction de 55 pour cent des milieux humides actuellement retrouvée sur le territoire de la ville de Candiac (27,9 ha).

#### **Efforts de conservation déjà en place :**

En effet, en incluant les milieux humides ayant déjà fait l'objet d'efforts de conservation dans le cadre d'autres projets approuvés par le MDDEFP, la superficie actuelle des milieux humides retrouvés sur le territoire est de 27,9 ha (1,6 pour cent du territoire, tableau 3 en annexe). Il s'agit plus précisément de 7,6 ha déjà conservés à titre de compensation dans le cadre de projets autorisés par le Ministère (développement domiciliaire du « Triangle Iberville », Candiac sur le Golf-secteur « Île de France, phase 3 » et du projet résidentiel « Vallée-de-Provence ») ainsi que des 20,3 ha de milieux humides concernés par la présente demande de certificat d'autorisation (CA) et de la démarche de plan de conservation des milieux humides et hydriques proposé par la ville (annexe tableaux 2 et 4 ). Il est à noter qu'une superficie de 1,8 ha des milieux humides considérés dans ce calcul se retrouve sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe (annexe, tableau 3). Enfin, 11,6 ha de milieux terrestres sont également compris dans la superficie totale de 19,2 ha des zones déjà protégées à Candiac.

### **Bilan de la demande de certificat d'autorisation :**

Dans le cadre de l'analyse de votre demande, veuillez noter que nous avons exclu les milieux déjà conservés. En ce sens, vous nous présentez donc une demande qui engendre le remblai de 15,4 ha des 20,3 ha de milieux humides toujours en place sur le territoire (tableau 1). Cette perte représente 76 pour cent des milieux humides non protégés de la Ville. Nous soulignons toutefois l'effort de conservation de 22 milieux humides de valeur écologique intéressante répartis sur les huit zones identifiées par la caractérisation territoriale (zones 2, 4, 5, 7, 14, 16, 17 et 18).

*La loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* prévoit que le MDDEFP peut exiger des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide, hydrique ou terrestre. En ce sens, l'analyse du dossier a permis de confirmer que la grande majorité des milieux humides se retrouvent dans une aire à densifier et urbaniser en suivant l'approche de planification intégrée aménagement/transport *Transit-oriented development* (T.O.D.) identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette aire T.O.D., localisée stratégiquement aux abords de points d'accès du réseau de transport en commun de l'agence métropolitaine de transport (AMT), est un projet que le MDDEFP encourage et accueille très favorablement.

Toutefois, l'aire T.O.D. telle qu'identifiée sur le territoire de la ville de Candiac se retrouve dans un ensemble de milieux naturels d'intérêt écologique. Celui-ci, bien qu'en place depuis seulement qu'une quarantaine d'années, inclus aujourd'hui une vingtaine de milieux humides, une section du tracé historique du ruisseau de la Grande Coulée et agit aussi à titre d'unité relativement homogène du paysage. L'ensemble est maintenant pratiquement tout boisé et constitue un tout de 86 hectares (zones 13, 14, 15, 17 et 19 ou le quadrant sud-est) dont 11,7 ha de milieux humides en bon état. Bien qu'il soit traversé par l'autoroute 30 et ses bretelles ainsi que par une voie de chemin de fer, cet ensemble constitue le seul pôle de milieux naturels retrouvé entre la réserve de Kahnawake et le grand boisé de Brossard et de La Prairie.

Bien que le milieu boisé du quadrant sud-est soit relativement jeune, seule la portion sud du secteur 11 comprend des arbres (érable rouge) de plus de 50 ans, il présente un potentiel de conservation à considérer à moyen et à plus long terme. Cet ensemble naturel joue actuellement un rôle important dans l'ensemble de la ceinture verte qui existe encore sur la rive sud de Montréal.

Dans un contexte normal (hors T.O.D.), le Ministère aurait recherché à conserver la plus grande portion possible de cet ensemble.

### **Pertes, compensation et valeur écologique :**

**Pertes à autoriser en dehors du quadrant sud-est :** L'analyse du Ministère doit donc tenir compte de l'ensemble de ces facteurs. Dans le cas de cette demande, on doit signaler d'abord les pertes de milieux humides dans les autres zones se trouvant en dehors du quadrant sud-est et de son secteur T.O.D.. Celles-ci font également partie de l'actuelle demande de CA. Ces pertes représentent 3,9 hectares de marais et marécages (zones 9, 10 et 20). Il est à noter que le Ministère n'entend pas demander d'effort de conservation dans ces zones d'une superficie totale de 38,4 ha.

**Quadrant sud-est :** La Ville de Candiac prévoit, dans sa demande, reconstituer les 11,6 hectares de milieux humides se trouvant dans le quadrant sud-est (zone 13, 14, 15 et 19). On prévoit aussi aménager 61,5 hectares de milieux terrestres en grande partie boisés de cet ensemble de 73,1 ha.

**Bilan des pertes et compensation :** Comme la Ville prévoit conserver 4,9 hectares de milieux humides dans son plan. Compte tenu de cela, nous nous retrouvons avec un déficit de conservation équivalent à 10,5 ha de milieux humides (voir tableau 1). Selon le plan de la Ville, cette perte de milieux humides serait donc compensée par les trois zones de conservations offertes (zones 16, 17 et 18) par la Ville. Ces trois zones ont une superficie totale de 42,4 ha et elles comptent 4 ha de milieux humides. Ces trois zones sont isolées les unes des autres.

**Valeur écologique :** Bien qu'elles présentent un niveau d'intégrité écologique intéressant, les trois zones proposées comme compensation, notamment en raison de leur morcellement, n'ont pas la valeur écologique de l'ensemble de milieux naturels retrouvés actuellement dans le quadrant sud-est. Les 73 ha visés par le développement de ce quadrant, dont 11,6 ha de milieux humides en bon état, ont une valeur écologique supérieure à ce qui est offert en compensation à notre avis. Cet avis est basé sur la présence des marécages, de la proximité relative des éléments constituant cette trame naturelle ainsi que de sa superficie totale. Il faut également tenir compte du rôle de cet ensemble au niveau régional. De plus, en ajoutant les pertes à autoriser de milieux humides et de milieux terrestres ailleurs dans la Ville, aux pertes prévues dans le secteur T.O.D., la Direction régionale estime qu'il n'y a pas de possibilité d'atteindre l'objectif de maintenir ou d'améliorer le potentiel écologique actuellement en place à Candiac.

**Dans le cas présent, il s'agit de maintenir un noyau de conservation conséquent à l'échelle du paysage de la région**

**AIRE T.O.D. :** Il reste la question de l'aire du T.O.D.. La Direction régionale a déjà indiqué lors des rencontres de travail durant l'année 2012, que malgré la valeur écologique des milieux naturels retrouvés à cet endroit, des pertes y seraient

envisageables en raison des besoins de la collectivité et des réductions appréciables des conséquences du transport en automobile. Toutefois, ces pertes ne doivent pas se faire au détriment des fonctions écologiques retrouvées dans les zones formant cette aire.

4. **Suggestions de conservation** : Compte tenu de ces informations, dans une perspective de développement durable, le Ministère est prêt à permettre des pertes supplémentaires de milieux humides et d'autres milieux naturels intègres dans la mesure où les efforts de conservation de la Ville sont bonifiés afin de maintenir la présence d'un noyau naturel suffisamment vaste et intègre. Depuis les discussions avec la ville de Candiac, à l'automne 2012, des faits nouveaux sont maintenant connus :
- L'AMT n'a pas choisi la zone 15 afin d'aménager les voies de garage;
  - Le maintien de zones de conservation ne vient pas modifier le calcul de la densification du nombre d'habitations par hectare dans l'aire T.O.D..

Dans cette perspective et tenant compte de ces faits, voici nos deux suggestions :

- *Protection et aménagement de la friche agricole de 73 ha. présente sur les lots 227, 228 et 229.* Cette solution permettrait de recréer un noyau de conservation comparable à ce qui existe actuellement. De plus, avec les efforts déjà consentis par la Ville, cet effort amènerait le pourcentage total de conservation à 8,6 pour cent. Cette valeur permet de doubler le pourcentage prévu de 4,3 pour cent d'effort de conservation dans le plan proposé par la Ville. Les conditions du milieu y sont très propices à l'aménagement de marécages par de la restauration;
- *Conservation des zones 15 et 13 du plan de conservation et conservation d'une partie des lots 227, 228 et 229 (tableau 5).* Les zones 15 et 13 sont encore très intègres. Leur protection éviterait le remblai de trois hectares de milieux humides, tout en protégeant dans un premier temps, leur superficie de milieux terrestres. Il est à noter que l'aménagement du stationnement de l'AMT sur 3,25 ha dans la zone 15 est acceptable. La zone 13 permettrait de son côté de maintenir le rôle de zone tampon qu'elle a actuellement entre les résidences et l'autoroute 30. Cette proposition pourrait être aussi bonifiée par des aménagements dans la trame agricole, en complément à la zone 16. Nous suggérons une cible pour l'effort de conservation de l'ensemble des milieux naturels, elle devrait être d'au moins 7,5 pour cent pour l'ensemble du territoire;
- Nous sommes évidemment ouverts à toute contre-proposition de la part de Ville, permettant de réduire les pertes de fonctions écologiques offertes par les milieux humides et les autres milieux naturels encore présents sur son territoire.

Nous sommes à votre disposition pour toute rencontre, discussion ou échange concernant cette demande d'informations. Pour ce faire, vous pouvez nous rejoindre monsieur Olivier Benoit, au (450) 928-7607 poste 397 et par courriel à l'adresse suivante [olivier.benoit@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:olivier.benoit@mddefp.gouv.qc.ca) ou soit Sylvain Primeau au poste 246 et par courriel [sylvain.primeau@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:sylvain.primeau@mddefp.gouv.qc.ca).

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.



Sylvain Primeau  
Biologiste, M. sc. Env.  
Chef d'équipe,  
Secteur hydrique et naturel



pour Olivier Benoit  
Biologiste, M. Env.  
Secteur hydrique et naturel

OB/sp

c.c. Daniel Leblanc, directeur adjoint, MDDEFP  
Pierre Paquin, directeur régional, MDDEFP  
Étienne Drouin, MRN



ANNEXE – BILAN DE LA SITUATION DE LA VILLE DE CANDIAC

Tableau 1. Demande de certificat d'autorisation présentée

Demande de C.A.	Superficie (ha)
Milieus humides actuels (sans ceux déjà compensés)	20,3
Milieus humides proposés pour la conservation	4,9
Milieus humides visés par la demande (à remblayer)	15,4
<b>Superficie supplémentaire à compenser</b>	<b>10,5</b>

Tableau 2. Information concernant les zones de conservation identifiées dans la plan de la Ville de Candiac

Zone de conservation	Nombre de milieux humides	Superficie des milieux humides (ha)	Superficie des milieux terrestres (ha)	Superficie totale de la zone (ha)
Zone 1	0	0,0	0,0	0,0
<b>Zone 2</b>	1	0,1	2,8	2,9
Zone 3	0	0,0	1,2	1,2
<b>Zone 4</b>	3	0,6	5,4	6,0
<b>Zone 5</b>	0	0,0	0,4	0,4
Zone 6	0	0,0	14,7	14,7
<b>Zone 7</b>	2	0,1	1,7	1,8
Zone 9	2	0,4	1,7	2,1
Zone 10	6	0,9	6,6	7,5
Zone 11	0	0,0	5,0	5,0
Zone 12	0	0,0	0,4	0,4
Zone 13	5	1,2	22,5	23,7
Zone 14	10	4,7	18,6	23,3
Zone 15	4	1,8	10,2	12,0
<b>Zone 16</b>	13	3,1	21,2	24,3
<b>Zone 17</b>	1	0,1	12,7	12,8
<b>Zone 18</b>	2	0,8	4,5	5,3
Zone 19	2	3,9	10,2	14,1
Zone 20	1	2,6	2,2	4,8
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>20,3</b>	<b>142,0</b>	<b>162,3</b>

\* La zone 8 n'est pas comptabilisée dans le plan (0,2 ha de milieu humide / 1,1 ha de milieu terrestre)

Tableau 3. Information concernant les zones déjà conservées sur le territoire de la Ville de Candiac

Zone de conservation	Nombre de milieux humides	Superficie des milieux humides (ha)	Superficie des milieux terrestres (ha)	Superficie totale de la zone (ha)
Triangle d'Iberville	1	2,9	2,9	5,7
Île-de-France, phase 3	1	1,8	2,7	4,5
Vallée de Provence	1	1,2	4,1	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5,8</b>	<b>9,7</b>	<b>15,5</b>
Vallée de Provence (Saint-Philippe)	4	1,8	2,0	3,7
<b>TOTAL (Avec Saint-Philippe)</b>	<b>7</b>	<b>7,6</b>	<b>11,6</b>	<b>19,2</b>

Tableau 4. Bilan des superficies en milieux humides, terrestres et naturels

	Superficie de milieux humides (ha)	Pourcentage (%) de milieu humide	Superficie en milieu terrestre (ha)	Pourcentage (%) de milieu terrestre	Superficie de milieu naturel (ha)	Pourcentage (%) de milieu naturel
Situation actuelle	27,9	1,6	153,6	9,0	181,5	10,7
Plan proposé par la Ville de Candiac	12,5	0,7	60,9	3,6	73,4	4,3

Tableau 5. Propositions du MDDEFP

	Superficie de milieux humides (ha)	Pourcentage (%) de milieu humide	Superficie en milieu terrestre (ha)	Pourcentage (%) de milieu terrestre	Superficie de milieu naturel (ha)	Pourcentage (%) de milieu naturel
Scénario 1 (Friche agricole)	12,5	0,74	134,1	7,9	146,6	8,6
Scénario 3 (Bonifier le plan avec Zone 13 et 15) et prévoir un autre effort de conservation en zone verte ou ailleurs	15,5	0,91	93,6	5,5	109,1	6,4 et plus

Longueuil, le 18 février 2016

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec), J5R 3L8

N/Réf. : 7470-16-01-0321801  
401330212

**Objet : Intervention en milieux humides pour le projet TOD et pour d'autres secteurs de la Ville de Candiac - Fermeture**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous donnons suite à votre demande du 19 décembre 2012, reçue le 18 janvier 2013 et concernant le projet mentionné ci-dessus.

Dans votre lettre du 15 décembre 2015, reçue le 18 décembre 2015, vous nous informez du retrait de votre demande qui concerne les interventions en milieux humides sur plusieurs lots du cadastre du Québec, sur le territoire de la ville de Candiac. Nous vous informons donc, par la présente, que nous fermons votre demande.

Veillez prendre note que nous conservons les documents présentés. Vous pourrez y faire référence dans le cadre de votre nouvelle demande, soit celle datée du 16 décembre 2015 et déposée le 18 décembre 2015 (N/Réf : 7470-16-01-0321804).

Si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Olivier Benoit, analyste, que vous pouvez joindre au 450 928-7607, poste 397.

Nous désirons également vous aviser que les frais déjà acquittés couvrent le traitement de cette demande. Au besoin, vous pouvez consulter l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'adresse Internet suivante : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm)

...2

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le directeur adjoint,  
responsable des secteurs  
agricole, hydrique, municipal et naturel,



Daniel Leblanc, ing.

DL/OB

c.c. M. Steve Therrien, Biome Environnement

# RAPPORT D'ANALYSE

**REQUÉRANT :** Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec), J5R 3L8

**LIEU  
D'INTERVENTION :** Lots indéterminés du cadastre du Québec, ville de Candiac,  
Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon

**DATE :** 18 février 2016

**OBJET :** Intervention en milieux humides pour le projet TOD et pour d'autres  
secteurs de la Ville de Candiac- Fermeture

**N/RÉF. :** 7470-16-01-0321801  
401330209

---

## I. NATURE DU PROJET

Le 18 janvier 2013, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) a reçu une demande de certificat d'autorisation (CA) du requérant ci-dessus pour la réalisation du projet mentionné en objet.

Au dépôt de la demande de CA, le requérant désirait réaliser le remblayage de plusieurs milieux humides d'une superficie totalisant 15,4 ha répartis sur l'ensemble de son territoire, soit 55% des milieux humides résiduels.

Une lettre a été envoyée au requérant le 16 avril 2013 et lui demandait de bonifier son projet afin de permettre l'évitement des milieux humides possédant les meilleures valeurs écologiques, et ce, dans un contexte global et territorial.

Finalement, en date du 18 décembre 2015 et suite à de nombreuses discussions, le requérant informait le Ministère du retrait de sa demande de certificat d'autorisation. Une autre demande de certificat d'autorisation pour la réalisation d'intervention en milieux humides pour le développement de territoire de la Ville de Candiac a été déposée le 18 décembre 2015 (N/Réf:7470-16-01-0321804).

## II. LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

N/A

## III. LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

N/A

## IV. LES EXIGENCES

### a. Légales

Ce projet est soumis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

### b. Techniques

Aucune

### c. Administratives

Aucune

## V. LES CONSULTATIONS

Les atlas du Ministère (SAGO, TNT, Géomatique) ;

BIOME Environnement, 2010. Annexe 5 du Plan de conservation des milieux humides et hydriques, Territoire de la Ville de Candiac – Description du milieu naturel. Décembre 2010 – Mise à jour de Mars 2012 conforme aux discussions et validations avec le MDDEP, 92 pages.

## VI. LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

La demande de certificat d'autorisation a été analysée. Une lettre du Ministère a été envoyée au requérant le 16 avril 2013 et n'a fait l'objet d'aucune réponse officielle (N/doc : 401015206).

## VII. ÉLÉMENT SUPPORTANT LA RECOMMANDATION

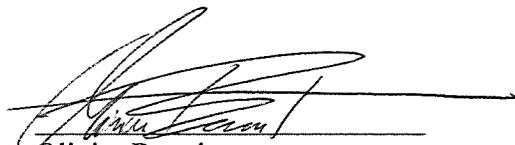
Le requérant a modifié son projet et a déposé une autre demande de certificat d'autorisation le 18 décembre 2015.

## VIII. LES RECOMMANDATIONS

Je recommande d'émettre une lettre de fermeture du dossier.

## IX. LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Aucun



Olivier Benoit  
Biologiste, M. Env.

Longueuil, le 18 février 2016

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec), J5R 3L8

N/Réf. : 7470-16-01-0321802  
401330235

**Objet : Intervention en milieux humides pour le prolongement du boulevard de Sardaigne et de la mise en place d'une bretelle de l'autoroute 15, à Candiac- Fermeture**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous donnons suite à votre demande du 16 octobre 2014, reçue le 4 décembre 2014 et concernant le projet mentionné ci-dessus.

Dans votre lettre du 15 décembre 2015, reçue le 18 décembre 2015, vous nous informez du retrait de votre demande qui concerne les interventions en milieux humides sur les lots 3 975 620 et 4 370 199 du cadastre du Québec, sur le territoire de la ville de Candiac. Nous vous informons donc, par la présente, que nous fermons votre demande.

Veillez prendre note que nous conservons les documents présentés. Vous pourrez y faire référence dans le cadre de votre nouvelle demande, soit celle datée du 16 décembre 2015 et déposée le 18 décembre 2015 (N/Réf : 7470-16-01-0321804)

Si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Olivier Benoit, analyste, que vous pouvez joindre au 450 928-7607, poste 397.

Nous désirons également vous aviser que les frais déjà acquittés couvrent le traitement de cette demande. Au besoin, vous pouvez consulter l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'adresse Internet suivante : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm)

...2

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le directeur adjoint,  
responsable des secteurs  
agricole, hydrique, municipal et naturel,



Daniel Leblanc, ing.

DL/OB

c.c. M. Gaston Lacroix, AECOM

Étudié par :

Recommandé  
par :



Longueuil, le 18 février 2016

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec), J5R 3L8

N/Réf. : 7470-16-01-0321803  
401330238

**Objet : Intervention en milieux humides pour la réalisation du projet TOD et le développement de la zone blanche, à Candiac- Fermeture**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous donnons suite à votre demande du 23 avril 2015, reçue le 30 avril 2015 et concernant le projet mentionné ci-dessus.

Dans votre lettre du 15 décembre 2015, reçue le 18 décembre 2015, vous nous informez du retrait de votre demande qui concerne les interventions en milieux humides sur plusieurs lots du cadastre du Québec, sur le territoire de la ville de Candiac. Nous vous informons donc, par la présente, que nous fermons votre demande.

Veillez prendre note que nous conservons les documents présentés. Vous pourrez y faire référence dans le cadre de votre nouvelle demande, soit celle datée du 16 décembre 2015 et déposée le 18 décembre 2015 (N/Réf : 7470-16-01-0321804)

Si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Monsieur Olivier Benoit, analyste, que vous pouvez joindre au 450 928-7607, poste 397.

Nous désirons également vous aviser que les frais déjà acquittés couvrent le traitement de cette demande. Au besoin, vous pouvez consulter l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'adresse Internet suivante : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm)

...2

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le directeur adjoint,  
responsable des secteurs  
agricole, hydrique, municipal et naturel,

**ORIGINAL SIGNÉ**

DL/OB

Daniel Leblanc, ing.

# RAPPORT D'ANALYSE

**REQUÉRANT :** Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec), J5R 3L8

**LIEU  
D'INTERVENTION :** Lots indéterminés du cadastre du Québec, ville de Candiac,  
Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon

**DATE :** 18 février 2016

**OBJET :** Intervention en milieux humides pour la réalisation du projet TOD et  
le développement de la zone blanche, à Candiac- Fermeture

**N/RÉF. :** 7470-16-01-0321803  
401330240

## I. NATURE DU PROJET

Le 23 avril 2015, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) a reçu une demande de certificat d'autorisation (CA) du requérant ci-dessus pour la réalisation du projet mentionné en objet.

Au dépôt de la demande de CA, le requérant désirait réaliser la destruction de plusieurs milieux humides de son territoire en offrant une compensation représentant une superficie de 5% du territoire de la municipalité. La demande représentait une photocopie de la demande reçue le 18 janvier 2013 (N/Réf : 7470-16-01-0321801) qui devait être complétée par la Ville sur les plans techniques et administratifs.

Finalement, en date du 18 décembre 2015, le requérant informait le Ministère du retrait de la demande de certificat d'autorisation. Une autre demande de certificat d'autorisation pour la réalisation d'intervention en milieux humides pour le développement de ces secteurs de la Ville de Candiac a été déposée le 18 décembre 2015 (N/Réf : 7470-16-01-0321804).

## II. LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

N/A

## III. LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

N/A

## IV. LES EXIGENCES

### a. Légales

Ce projet est soumis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

### b. Techniques

Aucune

### c. Administratives

Aucune

## V. LES CONSULTATIONS

Les atlas du Ministère (SAGO, TNT, Géomatique) ;

BIOME Environnement, 2010. Annexe 5 du Plan de conservation des milieux humides et hydriques, Territoire de la Ville de Candiac – Description du milieu naturel. Décembre 2010 – Mise à jour de Mars 2012 conforme aux discussions et validations avec le MDDEP, 92 pages.

## **VI. LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

La demande de certificat d'autorisation a été analysée.

## **VII. ÉLÉMENT SUPPORTANT LA RECOMMANDATION**

La demande de certificat d'autorisation n'a jamais été complétée sur les plans techniques et administratifs. Le requérant a modifié le contenu de son projet et a déposé une autre demande de certificat d'autorisation le 18 décembre 2015 (N/Réf : 7470-16-01-0321804).

## **VIII. LES RECOMMANDATIONS**

Je recommande d'émettre une lettre de fermeture pour ce dossier.

## **IX. LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION**

Aucun

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Olivier Benoit  
Biologiste, M. Env.

Longueuil, le 21 décembre 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**  
**(RLRQ, chapitre M-11.4)**

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm  
Candiac (Québec) J5R 3L8

N/Réf. : 7470-16-01-0321804  
401550623

**Objet : Intervention en milieux humides pour le développement  
d'une aire TOD et d'un terrain industriel, à Candiac**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 16 décembre 2015, reçue le 18 décembre 2015 et complétée le 21 décembre 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 17 milieux humides d'une superficie totale de 14 ha afin de réaliser le développement d'une aire TOD, tel qu'identifiés par le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la *Communauté métropolitaine de Montréal* ainsi que le développement d'un terrain industriel.

Les travaux sont situés sur les lots 2 094 015, 3 131 831, 3 262 461, 3 446 205, 3 555 238, 3 975 620, 4 314 145, 4 314 160, 4 370 199, 4 618 355 et 4 618 357 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon.

La perte de milieux humides engendrée par le projet est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 85,5 ha de milieux naturels, dont 73,5 ha de milieux terrestres et 12,1 ha de milieux humides répartis sur les lots 1 916 226, 2 092 047, 2 092 094, 2 092 096, 2 092 103, 2 092 104, 2 347 405, 2 713 904, 3 266 405, 3 446 637, 3 671 940, 4 268 335, 4 314 163, 541 898, 4 541 899, 4 600 775, 4 681 754, 4 802 030, 4 802 073, 4 802 083, 4 802 622, 5 595 281, 5 595 305 et 5 763 380 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 16 décembre 2015, reçue le 18 décembre 2015, signée par Mme Céline Lévesque, Ville de Candiac;
- Document au MDDELCC, reçu le 30 juin 2016 concernant l'accord des propriétaires concernés par le projet;
- Lettre au MDDELCC, datée du 15 décembre 2016, reçue le 16 décembre 2016, signée par Mme Céline Lévesque, Ville de Candiac concernant les informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDELCC, reçu le 21 décembre 2016 concernant l'accord des propriétaires concernés par le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

**ORIGINAL SIGNÉ**

NP/OB

Nathalie Provost, ing.  
Directrice régionale  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

# RAPPORT D'ANALYSE

**REQUÉRANT :** Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm  
Candiac (Québec) J5R 3L8

**LIEU**

**D'INTERVENTION :** Lots 2 094 015, 3 131 831, 3 262 461, 3 446 205, 3 555 238, 3 975 620, 4 314 145, 4 314 160, 4 370 199, 4 618 355, 4 618 357, du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon

**DATE :** Le 21 décembre 2016

**OBJET :** Intervention en milieux humides pour le développement d'une aire TOD et d'un terrain industriel, à Candiac

**N/RÉF. :** 7470-16-01-0321804  
401550621

## I) CONTEXTE NATURE DU PROJET

Le 18 décembre 2015, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a reçu une demande de certificat d'autorisation du requérant ci-dessus pour la réalisation du projet cité en objet.

La demande vise le remblayage de 17 milieux humides d'une superficie totale de 14 ha (tableau 1). Il s'agit d'un ensemble de plusieurs marais (quenouilles, phragmites, herbacées) et marécages (frênaie, saulaie, érablière). Ces milieux sont principalement situés à l'intérieur d'une aire TOD (*Transit Oriented Development*) telle qu'identifiée par le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la *Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM) ainsi que sur le terrain d'une industrie (lot 2 094 015).

### A) Séquence d'atténuation

#### Éviter et minimiser

Selon la Ville de Candiac, l'évitement des milieux humides était impossible puisque le remblayage de tous les milieux humides était nécessaire pour la mise en œuvre d'une aire TOD identifiée par le PMAD de la CMM ainsi que pour la réalisation de travaux sur le terrain d'une industrie (lot 2 094 015). Par ailleurs, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a négocié directement avec le maire de la Ville et ils ont convenu de remblayer les milieux humides en acceptant une compensation à l'extérieur du site.

#### Compenser

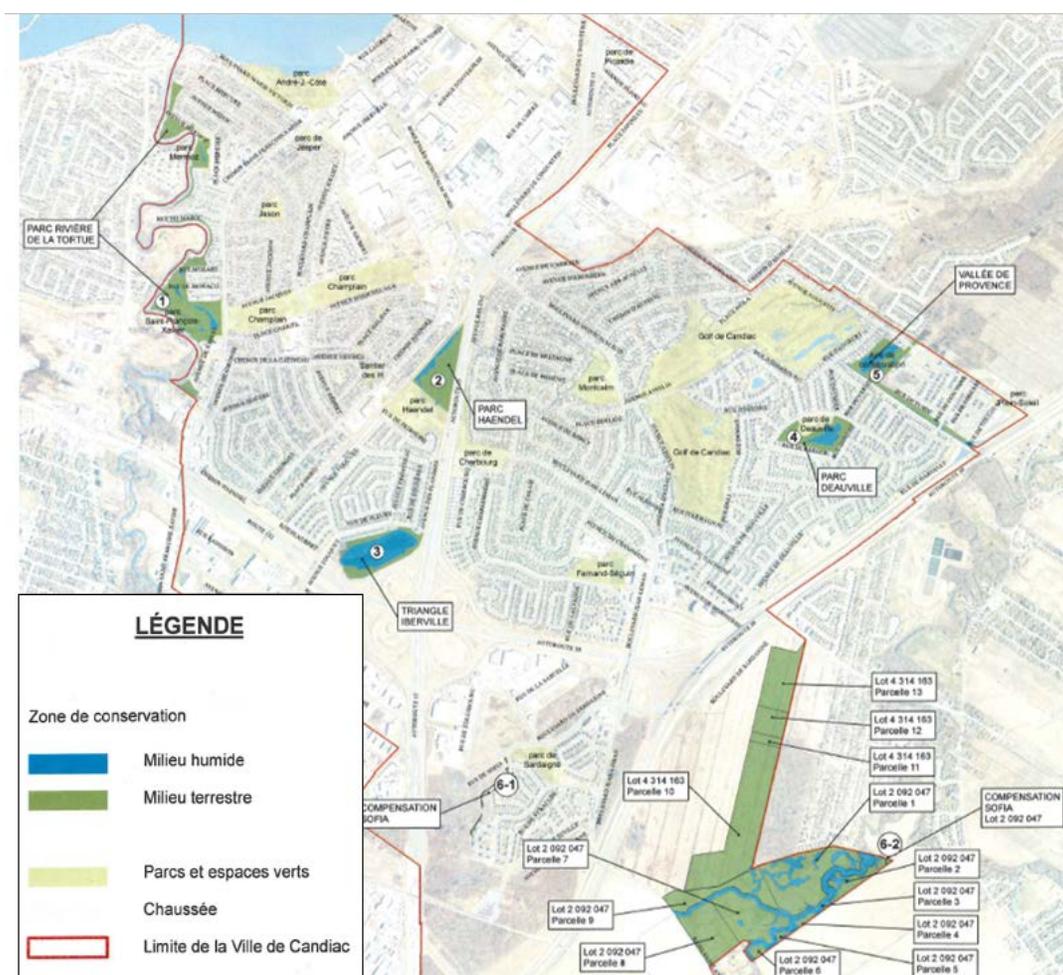
La perte des milieux humides liée à la réalisation du projet (14 ha) est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 85,5 ha de milieux naturels, dont 73,5 ha de milieux terrestres et 12,1 ha de milieux humides répartis sur les lots 1 916 226, 2 092 047, 2 092 094, 2 092 096, 2 092 103, 2 092 104, 2 347 405, 2 713 904, 3 266 405, 3 446 637, 3 671 940, 4 268 335, 4 314 163, 4 541 898, 4 541 899, 4 600 775, 4 681 754, 4 802 030, 4 802 073, 4 802 083, 4 802 622, 5 595 281, 5 595 305, 5 763 380 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon (figure 1 et tableau 2). Les zones conservées représentent 5% du territoire de la municipalité qui est d'une superficie totale de 1700 ha.

La première partie des zones conservées, d'une superficie totale de 32,35 ha, est constituée de milieux naturels répartis sur le territoire de la Ville (Parc de la Rivière à la Tortue, Parc Haendel, Triangle d'Iberville, Parc Deauville, Vallée de Provence). Ces terrains sont conservés par cinq aires d'affectation de conservation au schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon (règlement numéro 179), soit les aires « C-08.2, C-08.3, C-08.4, C-08.5, C-08.6 ».

La deuxième partie des zones conservées, d'une superficie totale de 53,19 ha, est située sur les lots 2 092 047 et 4 314 163. Elle forme un noyau de conservation partiellement boisée et située à

proximité d'une mosaïque de milieux humides de valeur écologique élevée (MOS-4) dans le bassin versant du Ruisseau Saint-André, un tributaire de la Rivière Saint-Jacques. Cette zone de conservation est aussi adjacente à un boisé sur le lot 2 714 526 sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe.

Plusieurs individus d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et vulnérables à la récolte sont situés sur le lot 2 092 047, soit le caryer ovale (*Carya ovata*), la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*) et l'Houstonie à longues feuilles (*Houstonia longifolia*).



**Figure 1.** Emplacement des zones de conservation représentant 5% du territoire de la Ville de Candiac (modifié de Ville de Candiac, 2016) (à titre indicatif)

## B) Superficies

**Tableau 1.** Type et superficie des milieux humides visés par la demande (Biome, 2010)

Secteur	Lot	Nombre de milieux humide	Type de milieu humide	Superficie (ha)
9	2 094 015	2	Marais et marécage	0,4
13	4 314 160	3	Marais et marécage	1,1
14	3 262 461	5	Marais et marécage	5,3
	4 370 199			
	3 975 620			
15	3 551 238	4	Marécage	1,8
19	4 314 145	2	Marais et marécage	3,9
20	3 131 831	1	Marécage	2,2
	3 446 205			
	4 618 355			
	4 618 357			
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>		<b>14,5*</b>

\*La superficie réelle des milieux humides délimitée par un arpenteur-géomètre est de 14 ha.

**Tableau 2.** Type et superficie des milieux conservés (Ville de Candiac, 2016)

Secteur	Lot	Superficie (ha)		
		Milieu humide	Milieu terrestre	TOTAL
Rivière à la Tortue	2 092 094	0,7	10,3	11,0
	2 092 096			
	2 092 103			
	2 092 104			
	2 347 405			
	4 268 335			
Parc Haendel	3 266 405	0,8	4,2	5,0
Triangle d'Iberville	3 446 637	4,7	2,3	7,1
	3 671 940			
Parc Deauville	2 713 904	1,1	2,6	3,6
Vallée de Provence	1 916 226	1,7	3,6	5,3
	4 541 898			
	4 541 899			
	4 600 775			
	4 681 754			
	4 802 030			
	4 802 073			
	4 802 083			
	4 802 622			
Secteur Sofia	5 595 281	0,0	0,3	0,4
	5 595 305			
	5 763 380			
	2 092 047			
Lot 2 092 047	2 092 047	3,1	26,8	29,9
Lot 4 314 163	4 314 163	0,0	23,3	23,3
<b>TOTAL</b>		<b>12,1</b>	<b>73,5</b>	<b>85,5</b>

## II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### A) Les impacts négatifs

- Remblayage de 17 milieux humides de valeurs écologiques faibles à élevées d'une superficie totale de 14,0 ha.

### B) Les impacts positifs

- Conservation réelle et perpétuelle de 5% du territoire de la Ville de Candiac (85,5 ha);
- Réalisation d'une aire TOD ayant pour objectif de favoriser le transport collectif.

## III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

- BIOME Environnement, 2010. Annexe 5 du Plan de conservation des milieux humides et hydriques, Territoire de la Ville de Candiac – Description du milieu naturel. Décembre 2010 – Mise à jour de Mars 2012 conforme aux discussions et validations avec le MDDEP, 92 pages.

## IV) LES EXIGENCES

### A) Légales

Le projet est soumis à :

- L'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).
- La *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation des projets affectant un milieu humide ou hydrique* (L.R.Q., c. M-11.4)

**B) Techniques**

- *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, juillet 2014
- *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*, juillet 2012
- *Les espèces floristiques menacées ou vulnérables, guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement*, octobre 2007

**C) Administratives**

Les documents exigés en vertu des articles 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ chapitre Q-2) ont tous été présentés.

Articles 23-24 de la L.A.D.

a été obtenu pour tous les lots impliqués.

**V) LES CONSULTATIONS**

- Les **données des Atlas du Ministère et des photographies aériennes du gouvernement du Québec** (SAGO, géomatique, TNT, BDTQ) : L'analyse des photographies aériennes historiques indique que l'emplacement des aires TOD était des friches agricoles en 1979.
- Le **ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs** a été impliqué dans les discussions avec la Ville de Candiac. Il était en accord avec le concept de recréer un noyau de conservation à proximité de l'aire TOD.

**VII) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

- Le lot 4 314 160 (secteur 13), visé par la demande est située en zone agricole. Les activités réalisées sur ce terrain doivent donc respecter la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et du *Règlement sur les exploitations agricoles*.
- Six actes de servitude de non-construction ont été signés le 8 décembre 2016 et publiés au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous les numéros 22 789 805, 22 789 807, 22 789 808, 22 789 810, 22 789 811, 22 789 812.
- Une zone de conservation existante, d'une superficie de 0,53 ha et située sur le lot 4 370 199, sera remblayée par le présent certificat d'autorisation. Cette zone avait été établie dans le cadre d'un certificat d'autorisation délivré le 30 août 2006 nommé « Construction en milieu humide – Les Cités d'Europe » (*N/Réf: 7430-16-01-00306701/400326257*). Cette superficie a toutefois été ajoutée aux superficies de conservation sur les lots 2 092 047 et 4 314 163.
- La Ville de Candiac s'est engagée par la résolution #16-03-35 à réaliser des travaux de restauration (plantation, ensemencement) dans une partie du parc Deauville et sur les terrains longeant la Rivière à la Tortue dans une période de 12 mois suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation.

**VII) ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL**

Le projet respecte la décision du 21 avril 2015 convenue par M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, c'est-à-dire que 5% (85 ha) du territoire de la Ville de Candiac soit conservé à l'état naturel pour accepter la réalisation d'une aire TOD.

**VIII) LES RECOMMANDATIONS**

Délivrer le certificat d'autorisation puisqu'il respecte la décision du ministre.

**IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION**

**Décembre 2017** : Vérifier que les travaux de restauration du parc Deauville et des terrains longeant la Rivière de la Tortue ont été réalisés conformément à la résolution 16-03-35 de la Ville de Candiac.

ORIGINAL SIGNÉ

Olivier Benoit, biologiste, M. Env.  
Secteurs hydrique et naturel

Longueuil, le 23 janvier 2017

**RECTIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec) J5R 3L8

N/Réf. : 7470-16-01-0321804  
401558749

**Objet : Intervention en milieux humides pour le développement d'une aire TOD et d'un terrain industriel, à Candiac**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'émission du certificat d'autorisation délivré le 21 décembre 2016, portant le numéro 401550623, une erreur s'est glissée dans la description du projet:

Remblayage de 17 milieux humides d'une superficie totale de 14 ha afin de réaliser le développement d'une aire TOD, tel qu'identifiés par le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la *Communauté métropolitaine de Montréal* ainsi que le développement d'un terrain industriel.

Les travaux sont situés sur les lots 2 094 015, 3 131 831, 3 262 461, 3 446 205, 3 555 238, 3 975 620, 4 314 145, 4 314 160, 4 370 199, 4 618 355 et 4 618 357 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon.

La perte de milieux humides engendrée par le projet est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 85,5 ha de milieux naturels, dont 73,5 ha de milieux terrestres et 12,1 ha de milieux humides répartis sur les lots 1 916 226, 2 092 047, 2 092 094, 2 092 096, 2 092 103, 2 092 104, 2 347 405, 2 713 904, 3 266 405, 3 446 637, 3 671 940, 4 268 335, 4 314 163, 541 898, 4 541 899, 4 600 775, 4 681 754, 4 802 030, 4 802 073, 4 802 083, 4 802 622, 5 595 281, 5 595 305 et 5 763 380 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon

Nous aurions dû lire :

Remblayage de 17 milieux humides d'une superficie totale de 14 ha afin de réaliser le développement d'une aire TOD, tel qu'identifiés par le *Plan métropolitain d'aménagement* et de développement de la *Communauté métropolitaine de Montréal* ainsi que le développement d'un terrain industriel.

Les travaux sont situés sur les lots 2 094 015, 3 131 831, 3 446 205, 3 551 238, 3 975 620, 4 314 145, 4 314 160, 4 370 199, 4 618 355, 4 618 357, 5 891 330 et 5 891 331 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon.

La perte de milieux humides engendrée par le projet est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 85,5 ha de milieux naturels, dont 73,5 ha de milieux terrestres et 12,1 ha de milieux humides répartis sur les lots 1 916 226, 2 092 047, 2 092 094, 2 092 096, 2 092 103, 2 092 104, 2 347 405, 2 713 904, 3 266 405, 3 446 637, 3 671 940, 4 268 335, 4 314 163, 4 541 898, 4 541 899, 4 600 775, 4 681 754, 4 802 030, 4 802 073, 4 802 083, 4 802 622, 5 595 281, 5 595 305 et 5 763 380 du cadastre du Québec, ville de Candiac, municipalité régionale de comté de Roussillon

Toutes les autres clauses du certificat demeurent inchangées.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

NP/OB

Nathalie Provost, ing.  
Directrice régionale  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700 DATE DE RÉDACTION : 96/07/13  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 96/07/07 HEURE : - Arrivée : 14<sup>30</sup>  
A M J - Départ : -

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : G. DE ROY

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER  
LOT P-225 (AUTOROUTE 30)  
CANDIAC

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
" " "  
5181 RUE AMIENS  
MONTREAL-NORD (QUEBEC)  
H1G 6N9

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ECHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. BUTS : DONNER SUITE A LA RECOMMANDATION du RAPPORT  
D'INSPECTION du 10-11-95  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE DE RÉDACTION : 96 / 02 / 13  
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

SUR LE CHANTIER, IL N'Y A PLUS D'ACTIVITÉ. LES CHEMINS D'ACCÈS POUR ALLER AUX INSTALLATIONS FIXES (COMPOSÉ POUR FAIRE DU BITUME) SONT OBSTRUÉS PAR DES TAS DE SABLE ET DE TERRE. IL N'Y A PAS DE GARDIENNAGE EN AUCUN TEMPS.

LE RÉSERVOIR DE GAZ PROPANE EST DEMEURÉ SUR LES LIEUX. JE N'AI PU OBSERVER AUCUN CONTENANT QUI AURAIT PU CONTENIR UN DÉCHET QUELCONQUE.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE : 96-02-13

3. CONCLUSION

LE C.A ÉMIS LE 4-10-95 EST RESPECTÉ

4. RECOMMANDATION(S)

LE 12 FÉV. 96, J'AI COMMUNIQUÉ AVEC Articles 53-54 de la L.A.D. DE LA COMPAGNIE BEAVER ASPHALTE, IL M'INFORME QUE LE RÉSERVOIR DE GAZ PROPANE A ÉTÉ VIDÉ PAR LA COMPAGNIE QUI LEUR LOUE CE RÉSERVOIR. LES HUILES USEES (PETITE QUANTITE) ONT ÉTÉ TRANSPORTÉES À LEUR USINE DE MTL-NORD, A CET ENDROIT, ILS PEUVENT BRÛLER CES HUILES ILS POSSÈDENT UN C.A. Articles 53-54 de la L.A.D. NE VOIT PAS L'UTILITÉ DE MAINTENIR DU GARDIENNAGE SUR LE CHANTIER ÉTANT DONNÉ QUE LA ROULOTTE QUI CONTENAIT LES COMPOSANTES ÉLECTRONIQUES A ÉTÉ RAMENÉE A LEUR USINE DE MTL-NORD. LE CHANTIER DOIT REPRENDRE SES ACTIVITÉS AU MOIS DE MAI, POUR ÊTRE FINIES AU PLUS TARD AU MOIS DE SEPT. 96.

JE RECOMMANDE UNE VISITE À L'ÉTÉ 96, EN PÉRIODE SÈCHE (POUR CONSTATER S'IL Y A DE LA POUSSIÈRE)

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: G. JEROY Sahil Jeroj 96-02-13  
 (signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR: YVES BERGERON Yves Bergeron 96/02/13  
 (signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

D'accord.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700 DATE DE RÉDACTION : 96/07/13  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 96/07/07 HEURE : - Arrivée : 14<sup>30</sup>  
A M J - Départ : -

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : G. DE ROY

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER  
LOT P-225 (AUTOROUTE 30)  
CANDIAC

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
" " "  
5181 RUE AMIENS  
MONTREAL-NORD (QUEBEC)  
H1G 6N9

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ECHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. BUTS : DONNER SUITE A LA RECOMMANDATION du RAPPORT  
D'INSPECTION du 10-11-95  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE DE RÉDACTION : 96 / 02 / 13  
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

SUR LE CHANTIER, IL N'Y A PLUS D'ACTIVITÉ. LES CHEMINS D'ACCÈS POUR ALLER AUX INSTALLATIONS FIXES (COMPOSÉ POUR FAIRE DU BITUME) SONT OBSTRUÉS PAR DES TAS DE SABLE ET DE TERRE. IL N'Y A PAS DE GARDIENNAGE EN AUCUN TEMPS.

LE RÉSERVOIR DE GAZ PROPANE EST DEMEURÉ SUR LES LIEUX. JE N'AI PU OBSERVER AUCUN CONTENANT QUI AURAIT PU CONTENIR UN DÉCHET QUELCONQUE.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE : 96-02-13

3. CONCLUSION

LE C.A ÉMIS LE 4-10-95 EST RESPECTÉ

4. RECOMMANDATION(S)

LE 12 FÉV. 96, J'AI COMMUNIQUÉ AVEC M. MARC LUSSIER DE LA COMPAGNIE BEAVER ASPHALTE, IL M'INFORME QUE LE RÉSERVOIR DE GAZ PROPANE A ÉTÉ VIDÉ PAR LA COMPAGNIE QUI LEUR LOUE CE RÉSERVOIR. LES HUILES USEES (PETITE QUANTITÉ) ONT ÉTÉ TRANSPORTÉES À LEUR USINE DE MTL-NORD, À CET ENDROIT, ILS PEUVENT BRÛLER CES HUILES ILS POSSÈDENT UN C.A. M. LUSSIER NE VOIT PAS L'UTILITÉ DE MAINTENIR DU GARDIENNAGE SUR LE CHANTIER ÉTANT DONNÉ QUE LA ROULOTTE QUI CONTENAIT LES COMPOSANTES ÉLECTRONIQUES A ÉTÉ RAMENÉE À LEUR USINE DE MTL-NORD. LE CHANTIER DOIT REPRENDRE SES ACTIVITÉS AU MOIS DE MAI, POUR ÊTRE FINIES AU PLUS TARD AU MOIS DE SEPT. 96.

JE RECOMMANDE UNE VISITE À L'ÉTÉ 96, EN PÉRIODE SÈCHE (POUR CONSTATER S'IL Y A DE LA POUSSIÈRE)

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: G. JEROY Sahil Jeroj 96-02-13  
(signature) (date)  
- VÉRIFIÉ PAR: YVES BERGERON Yves Bergeron 96/02/13  
(signature) (date)  
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

D'accord.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700 DATE DE RÉDACTION : 95/11/10  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95/11/08 HEURE : - Arrivée : 9h  
A M J - Départ : 9.45h

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : G. DE ROY

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
LA CIE DEPAVAGE D'ASPHALTE BEAVER  
LOT P-225 (AUTOROUTE 30)  
CANDIAC

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER  
5181, RUE AMIENS  
MONTREAL-NORD (QUÉBEC)  
H1G 6N9

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. NICOLAS BOUCHARD ING.</u>	<u>374-5200</u>
	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU C.A. ET L'EFFICACITÉ DU  
DÉPOUSSIEREUR.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE DE RÉDACTION : 95 / 11 / 10  
A M J

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

LORS DE CETTE INSPECTION, L'USINE DE BITUME ÉTAIT EN OPÉRATION.

A LA VUE À LA SORTIE DE LA CHEMINÉE DU DÉPOUSSIEREUR IL N'Y AVAIT PAS D'ÉMISSION DE POUSSIÈRE. JE N'AI PU ÉVALUER LE TAUX D'ÉMISSION DE MATIÈRES PARTICULAIRES ÉMISSES À L'ATMOSPHÈRE N'AYANT PAS LES ÉQUIPEMENTS À NOTRE DISPOSITION DANS NOTRE RÉGION.

LE NOM DU MANUFACTURIER (GENCOR) EST BIEN IDENTIFIÉ SUR LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT. SUR LES PLAQUES D'IDENTIFICATION QUI SE TROUVENT SUR LES COMPOSANTES (SÉCHOIR, DÉPOUSSIEREUR...ET) DE L'USINE, IL Y EST MENTIONNÉ DES INDICATIONS (EX: BH130-2701-94-80) QUI N'ONT AUCUNE CORRESPONDANCE AVEC CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE C.A. DU 26-9-95.

L'EMPLACEMENT DE L'USINE RESPECTE LA DISTANCE DE 300 MÈTRES D'UNE ZONE RÉSIDENNELLE COMMERCIALE MIXTE ET 150 MÈTRES D'UNE RÉSIDENCE. COMME LE SOL ET LES AGRÉGATS ÉTAIENT HUMIDES, JE N'AI PAS PU OBSERVER LA PRÉSENCE DE POUSSIÈRE DANS L'AIR.

POUR CETTE ANNÉE, IL EST PRÉVU DE METTRE EN PLACE 5 POUÇES  $\frac{1}{2}$  DE BITUME EN DEUX OPÉRATIONS. UNE TROISIÈME COUCHE EST PRÉVUE POUR L'ÉTÉ 1996 (DE JUIN À SEPT). APRÈS LES TRAVAUX DE CETTE ANNÉE (FIN MOIS DE DÉC. 95) L'USINE RESTERA SUR PLACE, IL Y AURA DU GARDIENNAGE 5 JOURS PAR SEMAINE. LES ÉQUIPEMENTS SERONT NETTOYÉS ET SUR LE SITE, IL N'Y AURA AUCUN DÉCHETS (EX: HUILES USÉES). LE RÉSERVOIR DE GAZ (VOIR CROQUIS POINT 1) SERA ENLEVÉ PUISQU'IL EST EN LOCATION. AU CROQUIS, IL Y A DES COMPOSANTES (SECTION HACHURÉ) QUI N'ONT PAS ÉTÉ MISES EN PLACE CAR LEUR BUT EST DE REPRENDRÉ DU BITUME USAGÉ (PLANK) POUR EN REFAIRE DU NEUF AVEC UN CERTAIN POUR CENTAGE DE MATIÈRES PREMIÈRES (AGRÉGATS). LE PRÉSENT CONTRAT NE COMPREND QUE LA POSE DE MATIÈRES PREMIÈRES.

M. BOUCHARD M'A MONTRÉ UNE COPIE DE LA DEMANDE DE C.A. J'AI PU CONSTATER QUE LA DOCUMENTATION DU FABRIQUANT DANS CETTE USINE EST LA MÊME QUE CELLE ÉTANT À NOTRE DOSSIER (0535701) LE 25-8-95

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE : 95-11-10

3. CONCLUSION

A MON AVIS, LE C.A ÉMIS LE 4-10-95 EST RESPECTÉ

4. RECOMMANDATION(S)

JE RECOMMANDE UNE VISITE CET HIVER AFIN DE VÉRIFIER S'IL YA LA PRÉSENCE DE DÉCHETS .

AINSI QU'UNE VISITE A L'ÉTÉ 96 PAR PÉRIODE SÈCHE .

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: G. DE ROY

G. De Roy  
(signature)

95-11-10  
(date)

- VÉRIFIÉ PAR: YVES BERGERON

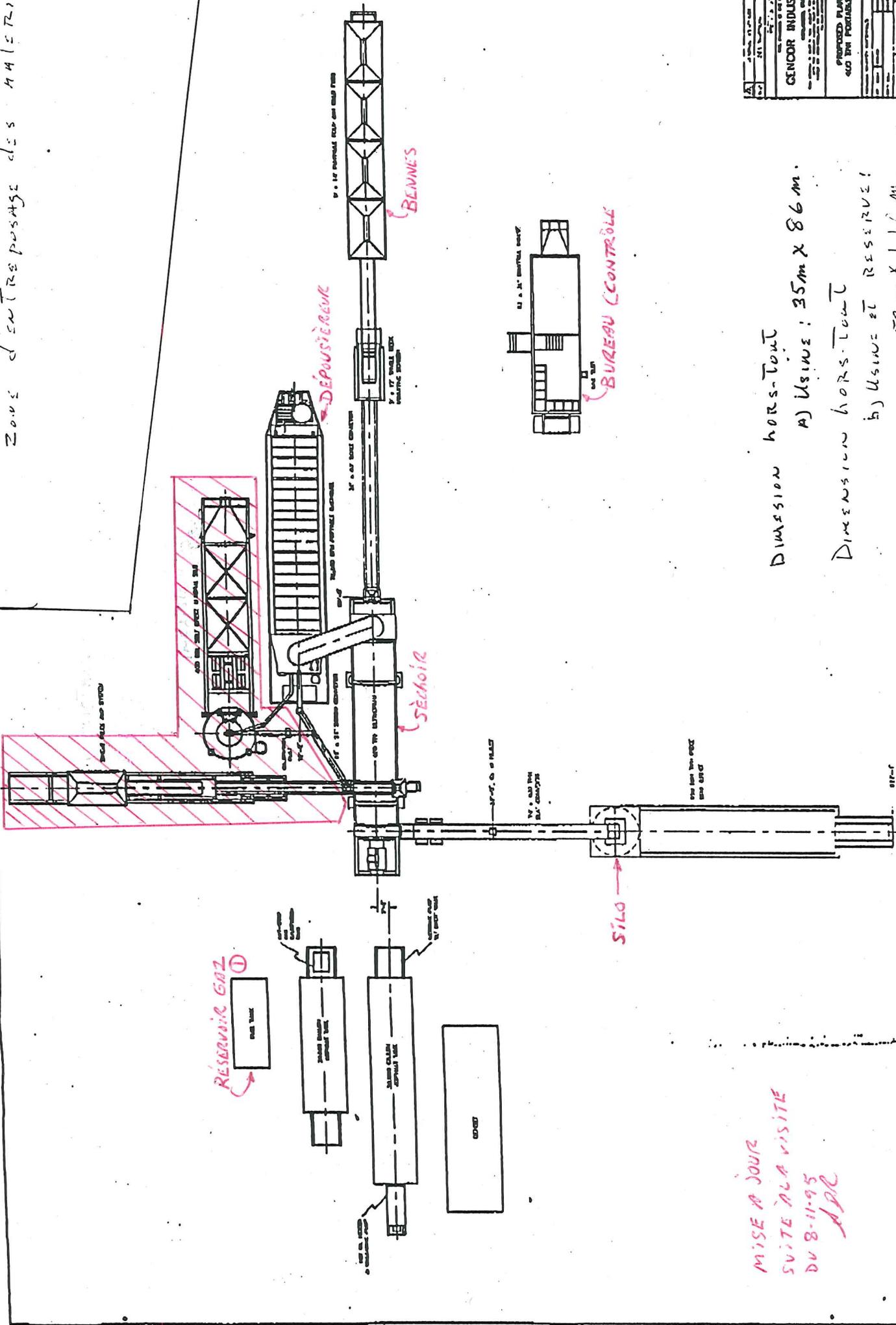
Yves Bergeron  
(signature)

95/11/10  
(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

D'accord

ZONE D'ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX



DIMENSION HORSTOÛT

A) USINE : 35m x 86m.

DIMENSION HORSTOÛT

b) USINE ET RESERVE

52m x 116m

MISE A JOUR  
SUITE A LA VISITE  
DU 8-11-95  
APC

FAS A Lichelle  
95-08-24

GENCOR INDUSTRIES INC.	
CORPORATED IN CANADA	
440 17th Avenue, Suite 100, Toronto, Ontario M5S 1A7	
TEL: (416) 593-1111	
FAX: (416) 593-1112	
E-MAIL: GENCOR@GENCOR.COM	
WWW.GENCOR.COM	
PROPOSED PLANT LAYOUT 440 17th Avenue, Suite 100, Toronto, Ontario M5S 1A7	
DATE: 08/11/95	
DRAWN BY: APC	
CHECKED BY: APC	
APPROVED BY: APC	



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700 DATE DE RÉDACTION : 95/11/10  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95/11/08 HEURE : - Arrivée : 9h  
A M J - Départ : 9.45h

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : G. DE ROY

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
LA CIE DEPAVAGE D'ASPHALTE BEAVER  
LOT P-225 (AUTOROUTE 39)  
CANDIAC

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
LA CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER  
5181, RUE AMIENS  
MONTREAL-NORD (QUÉBEC)  
H1G 6N9

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : \_\_\_\_\_  
NOM/FONCTION \_\_\_\_\_  
Articles 53-54 de la L.A.D. \_\_\_\_\_

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU C.A. ET L'EFFICACITÉ DU  
DÉPOUSSIEREUR.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE DE RÉDACTION : 95/11/10  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

LORS DE CETTE INSPECTION, L'USINE DE BITUME ÉTAIT EN OPÉRATION.

A LA VUE A LA SORTIE DE LA CHEMINÉE DU DÉPOUSSIEREUR IL N'Y AVAIT PAS D'ÉMISSION DE POUSSIÈRE. JE N'AI PU ÉVALUER LE TAUX D'ÉMISSION DE MATIÈRES PARTICULAIRES ÉMISSES A L'ATMOSPHÈRE N'AYANT PAS LES ÉQUIPEMENTS A NOTRE DISPOSITION DANS NOTRE RÉGION.

Articles 23-24 de la L.A.D.  
LE NOM DU MANUFACTURIER EST BIEN IDENTIFIÉ SUR LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT. SUR LES PLAQUES D'IDENTIFICATION QUI SE TROUVENT SUR LES COMPOSANTES (SÉCHOIR, DÉPOUSSIEREUR...ET) DE L'USINE, IL Y EST MENTIONNÉ DES INDICATIONS (EX: BH130-2701-94-80) QUI N'ONT AUCUNE CORRESPONDANCE AVEC CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT D'ANALYSE DE LA DEMANDE DE C.A. DU 26-9-95.

L'EMPLACEMENT DE L'USINE RESPECTE LA DISTANCE DE 300 MÈTRES D'UNE ZONE RÉSIDENNELLE COMMERCIALE MIXTE ET 150 MÈTRES D'UNE RÉSIDENCE. COMME LE SOL ET LES AGRÉGATS ÉTAIENT HUMIDES, JE N'AI PAS PU OBSERVER LA PRÉSENCE DE POUSSIÈRE DANS L'AIR.

POUR CETTE ANNÉE, IL EST PRÉVU DE METTRE EN PLACE 5 POUÇES 1/2 DE BITUME EN DEUX OPÉRATIONS. UNE TROISIÈME COUCHE EST PRÉVUE POUR L'ÉTÉ 1996 (DE JUIN À SEPT). APRÈS LES TRAVAUX DE CETTE ANNÉE (FIN MOIS DE DÉC. 95) L'USINE RESTERA SUR PLACE, IL Y AURA DU GARDIENNAGE 5 JOURS PAR SEMAINE. LES ÉQUIPEMENTS SERONT NETTOYÉS ET SUR LE SITE, IL N'Y AURA AUCUN DÉCHETS (EX: HUILES USÉES). LE RÉSERVOIR DE GAZ (VOIR CROQUIS POINT 1) SERA ENLEVÉ PUISQU'IL EST EN LOCATION. AU CROQUIS, IL Y A DES COMPOSANTES (SECTION HACHURÉ) QUI N'ONT PAS ÉTÉ MISES EN PLACE CAR LEUR BUT EST DE REPRENDE DU BITUME USAGÉ (PLANK) POUR EN REFAIRE DU NEUF AVEC UN CERTAIN POUR CENTAGE DE MATIÈRES PREMIÈRES (AGRÉGATS). LE PRÉSENT CONTRACT NE COMPREND QUE LA POSE DE MATIÈRES PREMIÈRES.

Articles 53-54 de la L.A.D. M'A MONTRÉ UNE COPIE DE LA DEMANDE DE C.A. J'AI PU CONSTATER QUE LA DOCUMENTATION DU FABRIQUANT DANS CETTE USINE EST LA MÊME QUE CELLE ÉTANT A NOTRE DOSSIER (0535701) LE 25-8-95

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/RÉFÉRENCE : P-7610-16-01-0535700

DATE : 95-11-10

3. CONCLUSION

A MON AVIS, LE C.A ÉMIS LE 4-10-95 EST RESPECTÉ

4. RECOMMANDATION(S)

JE RECOMMANDE UNE VISITE CET HIVER AFIN DE VÉRIFIER S'IL YA LA PRÉSENCE DE DÉCHETS .

AINSI QU'UNE VISITE A L'ÉTÉ 96 PAR PÉRIODE SÈCHE .

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: G. DE ROY

G. De Roy  
(signature)

95-11-10  
(date)

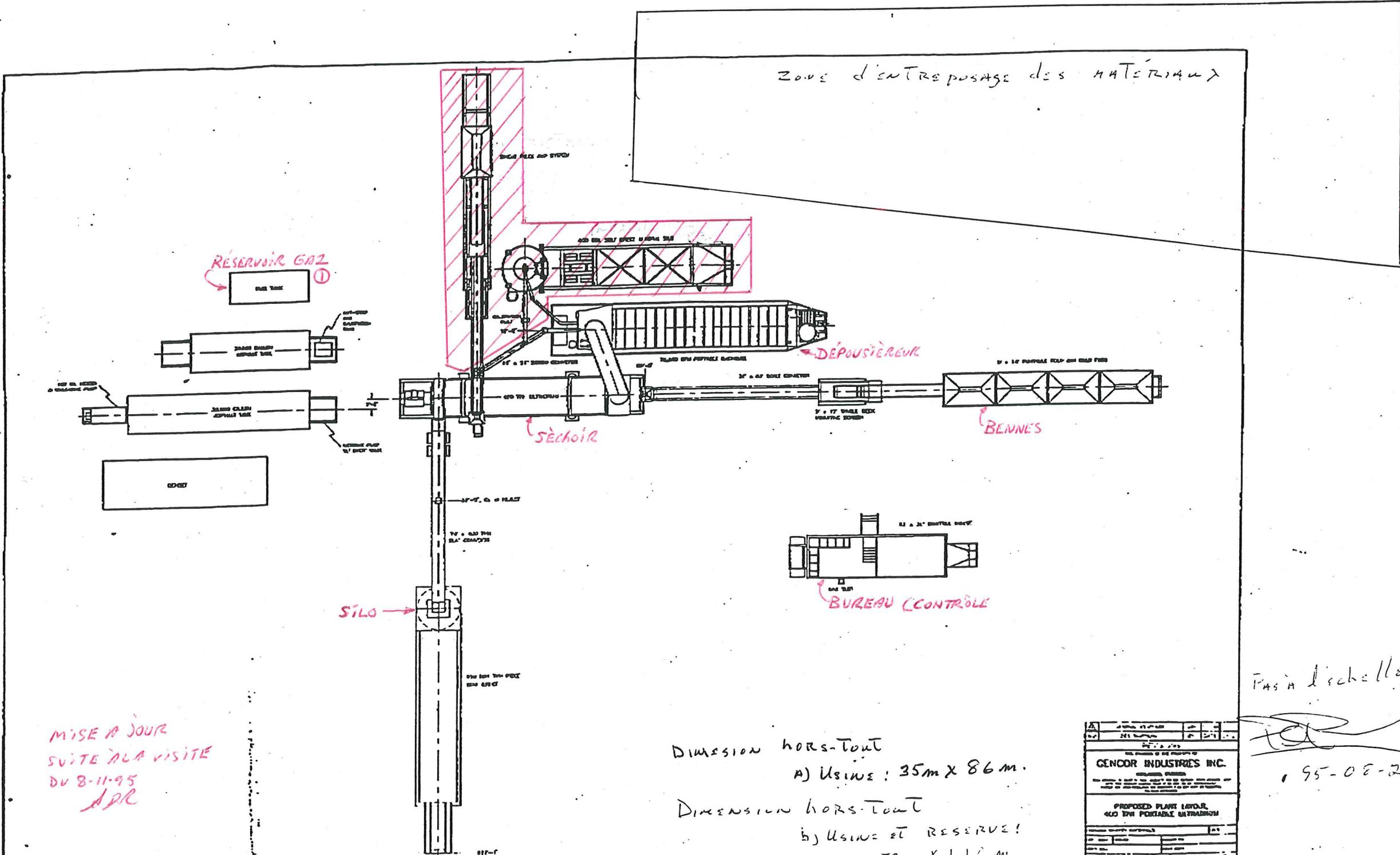
- VÉRIFIÉ PAR: YVES BERGERON

Yves Bergeron  
(signature)

95/11/10  
(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

D'accord



MISE A JOUR  
 SUITE A LA VISITE  
 DU 8-11-95  
 APR

Dimension hors-tout  
 a) Usine : 35m x 86m.

Dimension hors-tout  
 b) Usine et RESERVE!  
 53m x 116m

PROPOSED PLANT LAYOUT 400 TON PORTABLE ULTRASONIC	
GENCOR INDUSTRIES INC. 211 W. 10th St. Chicago, Ill. 60604	95-08-24

FAS A l'échelle  
  
 95-08-24